

PREMIERE BIENNALE DES LANGUES NATIONALES DANS L'EDUCATION

1. Contexte Général :

En août 2003, sous l'initiative de l'Observatoire National de l'Education de Base de la Guinée (ONEB/GUINEE), la République de Guinée a abrité le colloque sous-régional sur l'utilisation des langues nationales dans les systèmes éducatifs. Le Colloque avait retenu le principe d'instituer une « Biennale des Langues Nationales ». Conakry a été désignée à cette occasion comme capitale africaine de la « Biennale des langues nationales » dans l'éducation¹.

Les participant(e)s de la première rencontre de Conakry provenaient des institutions étatiques et des OSC du Sénégal, du Niger, du Mali, du Burkina Faso et de la Guinée.

En août 2005, a été atteinte l'échéance de deux premières années. Les présents TDR ont pour but de définir le cadre de référence de la première biennale

Aujourd'hui, les orientations en matière d'utilisation des langues africaines dans le système éducatif sont définies à partir d'engagements pris par les états africains sur la base de deux cadres de référence: le forum mondial de l'éducation de Dakar² et les assises de l'Agence Internationale de la Francophonie³ à Libreville

2. Objectifs de la Biennale

La première édition de la biennale participe à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'efficacité des systèmes éducatifs au Sud du Sahara. Elle s'inscrit aussi dans une revalorisation de la culture africaine et un renforcement du partenariat entre l'école et les communautés. Elle traduit enfin la volonté et l'engagement de la société civile africaine à œuvrer à l'atteinte des objectifs de l'EPT.

Les objectifs généraux de cette biennale sont:

- effectuer une évaluation qualitative et quantitative de l'état de l'utilisation des langues nationales dans les systèmes éducatifs
- construire une stratégie d'influence des politiques nationales en faveur des langues nationales

De manière spécifique, la Biennale 2005 vise à :

- Faire l'état des lieux de l'application des recommandations du colloque international (déclaration de Conakry⁴)

¹ Actes du colloque sous-régional sur l'utilisation des langues nationales dans les systèmes éducatifs. Ce colloque s'est tenu, à l'initiative du comité national d'action de la Guinée pour l'observatoire de l'éducation de base, les 28 et 29 août 2003 dans les locaux du CEDUST

² Avril 2000

³ Mars 2003

⁴ Résolution du colloque sous régional et appelé déclaration de Conakry

- Définir une démarche de pérennisation des acquis de la « Biennale »
- Projeter un plan d'action réaliste à court, moyen et long termes.

3. Méthodologie

3.1 Date, organisation et déroulement de la biennale

La « Biennale » se fera sous forme d'un atelier de trois jours, du 28 au 30 Novembre 2005. Les travaux de l'atelier se feront par des travaux de groupe et des séances plénières de façon à maximiser l'échange d'information entre tous les participants. Des présentations sur supports multimédias seront faites par les intervenants désignés à cet effet. Après, des groupes de travail seront organisés par axe stratégique afin de faciliter la préparation des recommandations et plans d'actions. Ils devront être présentés et discutés en plénière.

Compte tenu du nombre de pays participants (8 Pays), tous les pays produiront un rapport faisant l'état des lieux sur l'avancée de l'utilisation des langues nationales. Ces rapports doivent être déposés au Secrétariat technique en Guinée au plus tard le 15 Novembre 2005. Ces rapports seront consolidés et diffusés auprès de tous les participants. Trois pays seront choisis pour présenter leurs expériences en plénière.

Des travaux de groupe seront organisés pour réfléchir sur tous les aspects de pérennisation de la « Biennale », de son élargissement à l'ensemble des pays au Sud du Sahara ainsi que des stratégies à développer pour la prise en compte de l'utilisation des langues nationales dans les politiques nationales d'éducation. Ces travaux de groupe doivent permettre aux pays qui n'ont pas présenté en plénière de mettre leur expérience à disposition de leur groupe de travail dans l'élaboration des stratégies de pérennisation des acquis de la « Biennale »

Un secrétariat international sera mis sur place et aura en charge l'animation au niveau de leur pays respectif, l'organisation et la collecte des contributions.

3.2 Participation

La biennale est ouverte à la participation:

- des cadres représentants des OSC/Ministère en charge de l'éducation des pays de la sous région : Guinée, Mali, Sénégal, Niger, Burkina, Togo, Bénin et éventuellement la Tanzanie.....(liste non exhaustive)
- des ONG nationales et/ou internationales et des Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le secteur de l'éducation

3.3 Documents de référence

Des documents seront élaborés par les institutions participantes des différents pays concernés pour permettre un partage d'information. Les contributions seront fondées sur les études de cas.

Ces documents devront être disponibles au plus tard deux semaines avant la Biennale sous format électronique pour distribution aux participants.

3.4 Thème de la biennale

Le thème proposé pour cette première biennale est : « les langues africaines comme support d'enseignement dans le système éducatif : mobilisons nous »

3.5 Produits attendus

- Feuille de route qui s'organise autour des actions de pérennisation de la « Biennale »
- Recommandations de la « Biennale »
- Rapport de synthèse des productions

4. Chronogramme de réalisation

- | | |
|---|---------------------------|
| • Ajustement des TDR | Juillet 2005 |
| • Constitution du secrétariat technique | Septembre 2005 |
| • Diffusion des TDR | Septembre 2005 |
| • Marketing social (utilisant les créneaux médiatiques) | Septembre à Novembre 2005 |
| • Préparation des contributions nationales | Octobre 2005 |
| • Mobilisation des ressources | Octobre 2005 |
| • Mise à disposition des contributions au Secrétariat technique | 15 Novembre 2005 |
| • Tenue de la Biennale | 28/29/30 Novembre |

Adresses E/Mail de contact :

diallo_moc_2003@yahoo.fr

aeaconakry.rpfi@biasy.net :

adic@biasy.net

ANNEXES

EXTRAITS DU CADRE D'ACTION DE DAKAR

- ❖ L'Education est un droit fondamental de l'être humain. Elle est la clé du développement durable ainsi que la paix à l'intérieur des pays et entre eux. Elle constitue donc un moyen indispensable d'une participation effective à l'économie et à la vie des sociétés du XXI^e Siècle, qui témoignent d'une globalisation rapide. La réalisation des buts de l'éducation pour tous ne saurait être différée plus longtemps. Il est possible et nécessaire de répondre d'urgence aux besoins éducatifs fondamentaux de tous...
- ❖ Faire en sorte que la société civile s'investisse activement dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de stratégie de développement de l'éducation ...

EXTRAITS DE LA DECLARATION SUR L'EDUCATION POUR TOUS DE LA CONSULTATION INTERNATIONALE DES ONG

- ❖ L'éducation pour tous dépend de l'existence d'un système démocratique ayant des structures et mécanismes efficaces qui assurent un espace et une voix à toutes les parties prenantes qui garantissent le partage équitable des avantages
- ❖ Les systèmes éducatifs doivent se fonder sur la culture locale, la respecter et répondre aux besoins locaux

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

2003

Première biennale des langues nationales dans l'éducation

ONEB/Guinée

ONEB/Guinée

<http://archives.au.int/handle/123456789/1464>

Downloaded from African Union Common Repository